

qu'on rend justice dans ce parlement ? Est-ce ainsi que l'honorable ministre entend administrer les affaires de son département ?

Combien l'honorable ministre peut-il me montrer de canaux rémunérateurs dans ce pays ? Qu'on prenne l'un quelconque des canaux, qu'on prenne, par exemple, le canal de Tay, et qu'on me dise combien de milliers de piastres de recettes on a tirées de ce canal l'année dernière. Paie-t-il ses frais d'exploitation ? Paie-t-il l'intérêt sur le capital engagé dans sa construction ? Et parce que ce canal se trouve compris dans le collège électoral représenté par le ministre des chemins de fer, il faut le favoriser, il faut le maintenir aux dépens du public, et si toute la vérité était connue, peut-être trouverait-on autre chose que le bien public dans cette entreprise. Mais, comme je l'ai déjà dit, je doute qu'il y ait dans toute la confédération canadienne un seul canal qui soit rémunérateur. Il faut se rappeler que les contribuables de l'Île du Prince-Edouard sont imposés pour un quarantième des millions qui représentent le coût de la construction de ces canaux, y compris celui de Tay.

Et parce que nous sommes loin, parce que nous sommes isolés de la terre ferme, parce que nous sommes une population paisible et que nous payons nos impôts, parce que nous luttons contre les lois iniques que nous impose ce gouvernement, il faut que nous soyons punis davantage par ce gouvernement impatriotique, et surtout par ce ministre impatriote qui administre le département des chemins de fer. Eh bien ! s'il croit gagner à son gouvernement l'appui des électeurs de cette province, il se trompe grandement. Il ne réussira qu'à les endurecir. Le département a déjà essayé ce jeu, il n'a pas réussi ; et le seul moyen qui reste au gouvernement, apparemment, est le bill de remaniement partiel dont la chambre est saisie, et il est joli, ce bill !

Je me refuse à croire un seul instant que l'honorable ministre, entend mettre ce projet à exécution. Je crois qu'il le reconsidérera et qu'il laissera ces trains faire leur service. J'ose dire que si on était à la veille d'élection il ne serait pas question de supprimer ces trains. Il se peut que l'honorable ministre considère qu'il y a dans l'île des chemins de fer dont la nécessité ne se fasse pas sentir, je ne le sais pas ; mais ce que je sais, c'est qu'à la veille d'élections, on a bien besoin de ces employés des trains. Tout homme qui est enclin à voter en faveur du gouvernement, est sûr d'avoir sa place sur ce chemin de fer ; il est sûr de recevoir une pelle pour pelleter la neige là où il n'y a pas de neige à pelleter. Je sais que l'année 1891 a été mauvaise, nous avons eu beaucoup de neige, beaucoup de tempêtes, tempêtes politiques de même que tempêtes de neige, et durant ces tempêtes les employés abondaient. Je suppose qu'on les a gardés. Il est possible que le ministre puisse diminuer son personnel d'employés sur ce chemin, mais il ne devrait pas nuire aux facilités requises par la population de l'île du Prince-Edouard, pour transporter d'un endroit à un autre l'excédent de ses produits. Si on lui enlève ces facilités, l'honorable ministre ferait tout aussi bien de fermer le chemin. Je doute qu'il y ait dans cette chambre une majorité de députés honnêtes qui soient satisfaits du traitement qu'on veut faire subir à la population de l'île sous ce rapport.

Je crois savoir aussi qu'on va s'en prendre à l'embranchement qui, de la voie principale, va au cap

Traverse et que le convoi quotidien va être réduit à un train tri-hebdomadaire. Je sais très bien que le gouvernement se propose d'établir une ligne quotidienne à travers le détroit ; je sais qu'il a de gros travaux en voie d'exécution du côté du cap Tourmente, au coût de \$300,000 ou \$400,000. On sait aussi qu'il se fait de nouveaux travaux du côté de l'île, la construction d'une jetée dans le but, je suppose, de desservir le tunnel, si jamais le tunnel est construit. En hiver, quand les vapeurs armés pour briser la glace font le service de la traversée, ce train circule tous les jours du cap Traverse au cap Tourmente. Il n'y a qu'une distance d'environ neuf ou dix milles, entre la jonction d'Emerald et le cap Traverse, et le train ne fût-il mis en circulation que trois fois par semaine, il faudra garder là le même nombre d'employés. Qu'est-ce que le gouvernement en fera ? Il ne les enverra pas du cap Traverse à Tignish passer leur congé, ni à Charlottetown, ni à n'importe quel autre endroit. Il devra les garder là et tant qu'ils y resteront, ils seront forcément oisifs. Ces hommes sont ceusés rester oisifs la moitié du temps et payer pension.

Comme je l'ai dit, je ne crois pas que l'honorable ministre soit sincère dans ce qu'il dit, je ne crois pas qu'il se prépare à supprimer ces trains de la ligne, à punir Summerside et Charlottetown, parce que ces deux endroits élisent quatre députés libéraux. L'extrémité est de l'île à droit au même traitement que l'extrémité ouest, mais parce qu'elle envoie ici deux députés conservateurs, on va la laisser jouir en paix, et j'en suis heureux, de ce à quoi elle a droit. Mais je réclame la même justice pour ma partie, je réclame la même justice pour mes commettants. Mes commettants paient leurs impôts, ils sont partie intégrante des cinq millions d'âmes de cette confédération, et ils ont le droit d'être représentés, ils ont droit d'avoir justice, et je dis que si on les traite ainsi, on ne leur rend pas justice. J'ai confiance que le ministre des chemins de fer ne mettra pas son projet à exécution, qu'il n'agira pas comme le tzar de Russie, que, dans ses moments de sang-froid, il en viendra à la conclusion que s'il exécute ce projet, il commettra une injustice envers la population de l'île du Prince-Edouard. Je serai fier de constater que, demain peut-être, ou quelque autre jour, on nous dira que les anciens règlements, qui répondent à une nécessité pour la population, seront maintenus.

Si on a engouffré dans l'Intercolonial autant de centaines de milliers de piastres que l'a établi l'honorable député de Wellington-nord (M. McMullen), je suppose qu'il y a eu mauvaise administration quelque part. On a prouvé que le pays avait été appelé à payer pour la construction de chemins de fer destinés à faire concurrence aux chemins de fer du gouvernement, que des deniers publics ont été affectés à la construction de chemins de fer destinés à faire concurrence au chemin du peuple. C'est une politique injuste et fautive. La question maintenant est de savoir ce que le gouvernement va faire des chemins de fer du gouvernement, va-t-il les fermer et déclarer que le pays n'est pas disposé à en maintenir l'exploitation ? Le pays est disposé à payer pour l'exploitation de ces chemins qui ont été construits par le peuple.

Si l'on applique toute autre politique, le peuple se lèvera en masse. A Charlottetown, vendredi dernier, on a tenu une grande assemblée à laquelle des résolutions ont été adoptées aux termes desquelles on blâme la conduite du gouvernement en voulant